AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C1359
FR0000121121-FS0736

6 août 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

EURAZEO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 août 2019, la société par actions simplifiée JCDecaux Holding[1] (17 rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine) a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 août 2019, le seuil de 25% des droits de vote de la société EURAZEO et détenir 14 537 697 actions EURAZEO représentant 25 822 412 droits de vote, soit 18,46% du capital et 24,95% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte de la caducité, intervenue le 5 août 2019, d'options de vente vendues par le déclarant portant sur 192 471 actions EURAZEO.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société JCDecaux Holding a précisé que 384 943 actions EURAZEO intégrées dans le total ci-avant résultent de la cession de 366 667 options de vente (options encore en vigueur à ce jour) à dénouement physique portant sur 384 943 actions EURAZEO, exerçables par la contrepartie à leur date de maturité, comprise entre les 5 et 30 septembre 2019, à un prix d'exercice unitaire par action EURAZEO de 57,48 €.

[1] Contrôlée par MM. Jean-François, Jean-Charles et Jean-Sébastien Decaux.
[2] Sur la base d'un capital composé de 78 764 149 actions représentant 103 512 592 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.